

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

32. Attribution de subventions aux associations sportives

Monsieur ANGOMARD rapporte :

Les propositions d'attribution de subventions aux associations sportives ont été établies après analyse des dossiers de subvention transmis par les associations. Les subventions municipales répondent à l'objectif de soutenir le fonctionnement global des associations et certains projets spécifiques.

L'étude des dossiers s'est faite sur la base des critères suivants :

- Les effectifs des sportifs en distinguant les mineurs, les majeurs, la pratique loisir et la compétition. Pour la pratique en compétition, les niveaux départementaux, régionaux, nationaux et internationaux sont pris en compte en raison du niveau des dépenses induites croissantes. Les coefficients utilisés sont les suivants :

Critères de calcul des subventions aux clubs sportifs										
Niveau de compétition	Loisir		Compétition							
	-18 ans	+18 ans	- 18 ans				+ 18 ans			
	Loisir		Dép.	Rég.	Nat.	Int.	Dép.	Rég.	Nat.	Int.
Coefficient (€/sportif-ve)	15	10	35	40	85	85	30	35	65	65

- Pour les clubs sportifs n'ayant pas leur siège social sur Orvault mais proposant une activité sur la commune, le calcul s'opère sur les effectifs orvaltais.
- Le forfait d'aide aux clubs scolaires est maintenue.

L'enveloppe globale des subventions du secteur sportif s'élève à 180 000 € pour l'année 2024 et se décompose de la manière suivante :

Soutien au fonctionnement des associations sportives	160 000 €
Promotion du sport, manifestations sportives en partenariat	5 000 €
Projet Sportif Orvaltais – aide aux projets	15 000 €
TOTAL	180 000 €

En 2024, l'effectif global bénéficiaire de subvention est de 7 248 pratiquant-es. Pour rappel, les effectifs des clubs sont en augmentation, l'effectif global bénéficiaire de subvention en 2022 était de 6 115 et de 6 973 en 2023, soit une augmentation en 2 ans de 18.5 % (+ 1 133 pratiquant-es).

Dans le cadre d'une démarche de responsabilisation des clubs sur la pertinence de leur besoin de financement et de leur demande de subvention, les clubs sont appelés désormais à formuler une demande raisonnable en adéquation avec leur situation financière. Il a ainsi été retenu soit le montant calculé appliquant les nouveaux critères, soit la demande d'un montant inférieur au calcul.

Les montants des aides au fonctionnement des associations sportives pour la saison 2023-2024 ont ainsi été établis :

Associations	Activités	Subvention 2023	Subvention demandée	Subvention calculée	Subvention proposée
Sports Collectifs Ballon extérieur					
ORC	Football	12 500 €	14 500 €	14 945 €	14 500 €
OSF	Football	13 000 €	20 000 €	18 255 €	18 255 €
TCHAC	Ultimate	- €	4 000 €	520 €	520 €
USBF	Football	4 000 €	5 000 €	5 075 €	5 000 €
Sports Collectifs en salle					
HBO	Handball	13 585 €	15 000 €	13 095 €	13 095 €
OSB	Basket-ball	16 085 €	18 000 €	11 055 €	11 055 €
OVB	Volley-ball	2 950 €	2 950 €	3 875 €	2 950 €
SCO Basket	Basket-ball	4 500 €	5 600 €	5 380 €	5 380 €
Sports de raquette					
OBC	Badminton	18 095 €	19 000 €	14 800 €	14 800 €
OCTC	Tennis	12 445 €	15 000 €	14 100 €	14 100 €
OSTT	Tennis de table	6 210 €	7 500 €	6 165 €	6 165 €
TCBO	Tennis	2 610 €	2 600 €	2 610 €	2 600 €
Sports d'adresse et de loisirs					
BCO	Billard	1 200 €	1 300 €	1 515 €	1 300 €
EPCOP	Pétanque	700 €	1 000 €	780 €	780 €
ARCHERS	Tir à l'arc	1 070 €	2 000 €	1 880 €	1 880 €
ESCALADE	Escalade	300 €	500 €	350 €	350 €
ESCRIME	Escrime	975 €	1 000 €	710 €	710 €
Expression corporelle et artistique					
ALPC	GRS	10 270 €	10 000 €	6 795 €	6 795 €
GVPC	Gym d'entretien	4 440 €	6 200 €	5 500 €	5 500 €
OMF	Musculation	2 895 €	5 000 €	3 040 €	3 040 €
ORS	Roller artistique	2 600 €	2 600 €	3 240 €	2 600 €
Sports d'opposition					
BOXING Métropole	Boxe	3 000 €	3 000 €	1 745 €	1 745 €
CODAMA	Aïkido	665 €	675 €	650 €	650 €
JUDO Orvault	Judo	2 700 €	2 900 €	2 925 €	2 900 €
CODAMI	laïdo	525 €	600 €	460 €	460 €
SKCO	Karaté	1 965 €	2 000 €	2 730 €	2 000 €
USD	Self Défense	- €	240 €	200 €	200 €
SCO Lutte	Lutte	1 210 €	2 000 €	1 250 €	1 250 €
Pratiques de plein air					
AND	Randonnée	700 €	700 €	1 370 €	700 €
CCO	Cyclisme VTT	2 480 €	4 500 €	2 790 €	2 790 €
SCO Athlétisme	Athlétisme	5 000 €	8 000 €	11 105 €	8 000 €
Natation					
SCO Natation	Natation	5 095 €	7 000 €	4 910 €	4 910 €

Associations	Activités	Subvention 2023	Subvention demandée	Subvention calculée	Subvention proposée
Scolaires					
ASC Jean Rostand	Scolaires	800 €	800 €	forfait	800 €
ASL Nicolas Appert	Scolaires	800 €	1 000 €	forfait	800 €
USEP	Scolaires	300 €	300 €	forfait	300 €
TOTAL					158 880 €

Dans le cadre de la convention triennale 2022-2024 de soutien à l'athlète de haut niveau, Mona Francis – objectif Paris 2024, la Ville s'est engagée au versement d'une subvention annuelle de 3 000 € (enveloppe Projet Sportif Orvaltais – aide aux projets).

Les crédits seront prélevés sur le compte 30.65748.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale et Patrimoine Bâti et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions pour les associations du secteur sportif.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire
Le Directeur général adjoint



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024